



ifremer



LETTRE D'INFORMATIONS | Juillet 2013 |

Le Projet RaieBECA

Le projet RaieBECA

[Raie Brunette Etude Centre Atlantique] se poursuit en 2013 !!!

Pour rappel, son objectif est d'évaluer l'abondance de la raie brunette (*Raja undulata*) dans la partie centrale du Golfe de Gascogne en se basant sur l'hypothèse que cette espèce se déplace peu et qu'il existe des stocks locaux, dont un en Poitou-Charentes.

Plus que jamais, il est primordial de transmettre les données de recapture au CREA, à l'AgliA, à l'APECS ou aux CD/CRPMEs.

Ce retour d'informations permettra de valider l'hypothèse d'un stock local et ainsi d'atteindre l'objectif principal de ce projet, à savoir démontrer que l'indépendance des populations justifie des diagnostics séparés par stock local et si possible produire une évaluation d'abondance pour mieux justifier le besoin d'évolution de la réglementation actuelle.

CREAA > Cédric Hennache
c.hennache.creaa@orange.fr
05 46 47 51 93

AgliA > Aline Delamare
delamare.aglia@orange.fr
05 46 82 60 60 / www.aglia.org

APECS > Eric Stéphan
eric.stephan@asso-apecs.org
06 77 59 69 83 / www.asso-apecs.org



➤ Bilan des marquages

Au 30 juin 2013, sans compter les informations non encore transmises, 2015 raies brunettes ont été marquées, dont :

- 870 par les professionnels de Poitou-Charentes (625), des Pays de la Loire (86), d'Arcachon (85) et du Sud aquitain (74)
- 1008 par des observateurs de RaieBECA et de RECOAM (projet national de l'APECS)
- 45 par des guides de pêche en Poitou-Charentes
- 95 par le CREA lors de l'expérimentation pour l'évaluation du taux de survie

➤ Bilan des recaptures

166 informations de recapture ont été transmises au 30 juin 2013, soit un taux moyen de 8,2%.

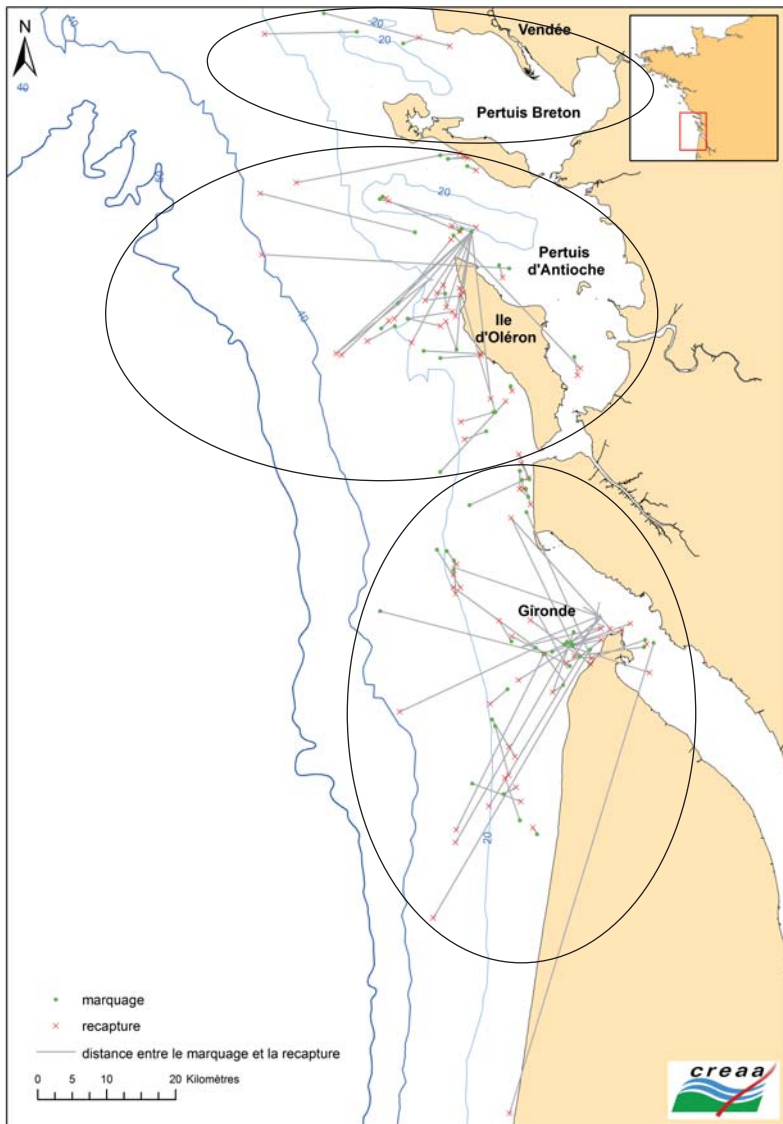
Ce taux varie cependant d'une région à une autre :

- 115 recaptures en Poitou-Charentes, soit 6.5%
- 2 en Pays de la Loire, soit 2.3%
- 38 à Arcachon, soit 44.7%
- 11 dans le Sud aquitain, soit 15.5%

Des premiers résultats présentés aux experts scientifiques européens

Les experts scientifiques du CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) se sont réunis du 17 au 21 juin à Lisbonne dans le cadre du Groupe de Travail sur les Elasmobranches.

A cette occasion, le partenariat de RaieBECA a décidé de présenter un document reprenant les étapes du projet et la méthodologie de marquage/recapture choisie.



Ce document, présenté par l'Ifremer, a surtout fait l'objet de questions sur la méthodologie de marquage de la part des experts scientifiques du CIEM.

Il a également été l'occasion de présenter un premier résultat concret, obtenu grâce aux données de marquage et de recapture de l'ensemble des professionnels du Centre et du Sud du Golfe de Gascogne.

En effet, ces données montrent que les déplacements des raies brunettes sont limités dans l'espace (distance moyenne entre le marquage et la recapture de 10km), ce qui confirme l'existence d'un sous-stock localisé en Poitou-Charentes avec peu d'entrées et peu de sorties.

Ce résultat va notamment permettre de découper la zone d'étude en 3 sous-zones :

- > Pertuis Breton et Côte Sud Vendée
- > Pertuis d'Antioche et Nord-Ouest de l'Ile d'Oléron
- > Embouchure de l'Estuaire de la Gironde

Outre l'intérêt de présenter les premiers résultats après 18 mois de projets, ce document a permis de faire connaître le projet RaieBECA, tout comme les deux autres projets sur les raies actuellement en cours (RECOAM et RAIMQUEST).

Cette présentation devrait faciliter la prise en compte des résultats du projet RaieBECA lors de la révision de l'avis scientifique du CIEM sur l'exploitation des élasmobranches du golfe de Gascogne qui est programmée pour 2014.

► Protocole pour les affrètements de l'automne 2013

Les résultats préliminaires des marquages/recaptures valident pour le moment l'hypothèse d'un stock local en Poitou-Charentes.

15 affrètements sont prévus durant l'automne 2013. Ils seront réalisés dès que possible en fonction des conditions météorologiques et, dans la mesure du possible, dans des conditions à peu près homogènes.

Ils seront faits en Poitou-Charentes, les données de marquage des autres régions permettant de valider l'hypothèse d'un sous-stock local picto-charentais. Les conditions suivantes seront appliquées dans le protocole :



- > La zone d'étude sera découpée en 3 sous-zones (cf ci-contre)
- > Les positions de pêche seront décidées par les professionnels en fonction de leur expérience
- > Le nombre d'affrètements par sous-zone sera proportionnel à l'abondance dans chaque sous-zone, c'est-à-dire au taux de captures multiplié par la surface de la sous-zone
- > Les filets maillant à petite maille capturent des individus de toute taille, y compris de petite taille, ce qui pourrait affecter les entrées dans la population au moment des affrètements. La palangre est moins sélective que les filets maillant à grande maille et cible les grands individus qui sont surtout ceux qui ont été marqués jusqu'à présent.



Ainsi, les affrètements seront réalisés en priorité sur les palangriers, et sur les fileyeurs à grande maille selon les disponibilités des palangriers.

➤ Des marques archives en place

23 marques archives ont été posées en décembre 2012 en Poitou-Charentes sur des raies brunettes, en plus des marques habituelles. Ces marques enregistrent la température et la pression de l'eau pour en savoir plus sur la biologie de l'espèce et les déplacements de l'animal. En cas de recapture d'une raie avec ce type de marquage il est impératif de **garder la marque**, de relâcher ensuite le poisson et d'appeler le numéro de téléphone inscrit ou le CRPMEM. **Une récompense de 100 € est offerte pour tout retour de la marque entière !!!**

➤ Double marquage par tag spaghetti

Certains professionnels ont signalé des captures de raies brunettes avec une aile déchirée, une blessure à l'endroit habituel de la pose d'une marque ou la perte d'une des deux pastilles de la marque, rendant l'information de recapture inutilisable.

Pour estimer le taux de perte des marques, l'APECS, dans le cadre de RECOAM, réalise depuis mai 2013 un second marquage avec des tags spaghetti lors de ses affrètements en Poitou-Charentes. En cas de recapture d'un individu doublement marqué, **il faut transmettre le numéro des 2 marques.**

➤ Propositions de mesures d'encadrement de la pêche de la raie brunette en alternative à l'interdiction (issues d'une Fiche Travaux du CNPMM)

Lors de la Commission Raies/Requins du CNPMM du 22 avril 2013, la majorité des membres se sont mis d'accord sur les propositions suivantes :

- **taille minimum de 55cm de large** (≈ 85cm de long) pour le Golfe de Gascogne (zone 3 du règlement mesures technique)
- **taille minimum de 46cm de large** (≈ 76cm de long) pour le Golfe Normand Breton (zone 2 du règlement mesures techniques)
- **seuil de captures maximum de 100kg** par navire et de 50kg par homme embarqué
- **établissement de périodes de repos** (fermetures saisonnières, protection de zones de nourricerie ou de pontes!) en fonction des résultats des études scientifiques en cours et des zones

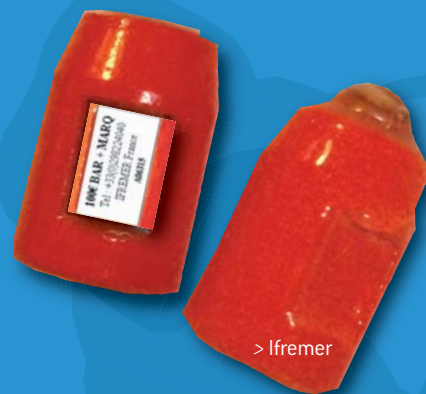
Il a été indiqué par ailleurs que le quota global actuel de raie ne pourrait intégrer une ouverture de la raie brunette. Il serait donc nécessaire de réévaluer ce TAC ou d'établir un TAC particulier.

S'agissant d'une fiche travaux, soumise à avis du Conseil du CNPMM, ces propositions n'ont aucune valeur décisionnelle ou réglementaire pour le moment. Elles expriment la volonté des professionnels de voir la réglementation actuelle évoluer vers une pêche durable.

Le projet RaieBECA / Lettre d'informations / Juillet 2013

Rédaction : Aline Delamare

Maquette : Sambou-Dubois



Contact :

➤ **Aline Delamare**

05 46 82 60 60

delamare.aglia@orange.fr

A
G
L
I
A

FRANCE FILIERE PECHE



L'AgliA, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture